



Solde tout compte après rupture conventionnelle

Par Carorse

Bonsoir,

Ma rupture conventionnelle été le 7 janvier 2013, je n'ai toujours pas reçu les papiers et également on m'a mis un doute!
Mes congés payés de l'année dernière sont toujours compter puisque je n'ai pas forcément pu les prendre ni mes employeurs m'en ont parlé...

Ils doivent me les payés en plus de mes congés actuels?

Mon secteur durant mes 2 ans été la vente dans des accessoires ...

Merci